



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique, Développement Durable, Environnement, Biodiversité, Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipment, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

Décrypt-inFO

Au menu du CSA Ministériel budgétaire du 2 octobre 2023



La carte des entrées

Un rassemblement unitaire devant le ministère pour mettre les enjeux du PLF 2024 sur la place publique (communiqué de presse [ICI](#))



Une déclaration unitaire en ouverture de séance devant 3 ministres...et en l'absence du secrétaire d'État à la mer



Attractivité du ministère de l'Énergie
Des affichages aux actes ?

Depuis quelques jours se sont ouvertes les séances budgétaires 2024 pour le pôle ministériel Ecologie/Transports/Logement/Energie/Mer. L'occasion de mettre en perspective les enjeux sociaux et humains des agents et de leurs établissements publics. Pour FO, il est essentiel de rappeler que le pôle Ecologie est le seul véritable pôle ministériel qui réunit les deux composants majeurs de toute la partie *environnement*, et pour ceux qui le disent, il n'y a pas de pôle ministériel dédié à l'environnement...
Le ministère de l'Énergie, qui a commencé par reconstruire la chaîne nationale de totale, celle de l'énergie et du climat, et qui a porté le portefeuille des politiques publiques, énergie et climat, a été démantelé. Il y a donc deux ministères qui gèrent les risques, Transports, Aménagement du territoire et Climat, mais pas de ministère de l'Energie. L'Etat a donc mis en place une Ressource en eau, Mer et Litiges, tous les deux dans le pôle ministériel. Coordonner et diriger en appui des deux ministères, mais pas de ministère de l'Energie. Cela va dans le sens de ce que le secrétaire d'Etat à la mer a déclaré : il seraient ce que pour savoir de quoi on parle et de ce que l'on fait. Construire et œuvrer pour nos services et nos établissements publics, c'est aussi démontrer que FO a une place dans l'attractivité du pôle ministériel.

Il est donc essentiel de revenir sur les différentes revendications au prochain CSA ministériel budgétaire du 2 octobre ! Et pour FO, la question de l'attractivité passe nécessairement par l'augmentation des salaires !!

La plate-forme FO

« Attractivité : des affichages



Le plat de résistance...

→ Le projet de loi de Finances présenté en Conseil des ministres du 27 septembre 2023 :

→ Sa déclinaison pour le pôle ministériel consultable [ICI](#) :

	PLF 2023	LF votée 2023	PLF 2024	Evolution PLF/PLF	Evolution LF/PLF
MTECT	35910	35769	35945	35	0,10 %
Opérateurs	20238	20264	20583	345	1,70 %
DGAC (dont ENAC)	11212	11212	11230	18	0,16 %
Total	67360	67245	67758	398	0,59 %
- Rappel du PLF 2017 : 78929 ETP !					

Les principaux enseignements à tirer de ce PLF et des réponses des ministres: à retrouver ci-après !

- 3 ministres mais pas de signe de la « Mer »
- Sur les chiffres énoncés concernant les **mesures catégorielles** par FO, le ministre Béchu est interpellé. La bilatérale prévue dans quelques semaines nous permettra de plus creuser le sujet
- L'annonce du ministre Beaune que les **épisodes 3DS sont derrière nous** et qu'il n'y a pas de match retour. Comprendre : pas de nouvelle collectivité n'entrera dans le dispositif, y compris la Région Ile-de-France.
- Même position des ministres Béchu et Paniner—Runacher **concernant la demande de la région Ile de France d'absorber l'ADEME et l'ANAH** : ce sera « niet et niet ».
- Sur les interpellations de FO sur **l'action sociale** et en particulier le **CGCV** dans le cadre d'une année JO, les ministres et le SG entendent le message
- Sur les **écoles ministérielles** : pas de changement prévu, il garde le cap fixé l'an dernier et le message qu'une visite dans une école serait un bon signal à l'air de se frayer un chemin.
- Les **concertations locales** au sujet des promotions et des primes qui sont remises en place dans d'autres ministères feront-ils enfin revenir à la raison nos ministres ? (remise par FO au ministre de la preuve que d'autres ministères le font!)
- Une interpellation FO en marge du CSA-M sur la situation à **Mayotte** et les conditions de travail dont l'inquiétude sur la situation rejoint celle de FO.



➔ **Pour en savoir plus** : FO organise un webinaire de décryptage du PLF 2024 mercredi 4 octobre midi ! (inscriptions [ICI](#))

A retenir sous l'angle Act'tractivité#1 : du sens, de la visibilité, de la stabilité !

Oui un léger renforcement des effectifs (0,6 % globalement par rapport au PLF 2023), mais le rebond n'est pas encore au programme (rappelons que nous avons perdu 15 % de nos effectifs depuis 2017) ! D'autant que le quotidien de nombre d'agents, c'est encore la restructuration, le transfert de mission, la fermeture d'implantation, la gestion de « sureffectifs à résorber » ...et les nuages potentiellement noirs à l'horizon dans le sillage de la loi 3DS, des rencontres de l'ATE pilotées par le MIOM ou des annonces présidentielles en Corse.

Alors si conforter un plafond d'emploi c'est préparer les prochains transferts (comme la DIRIF, l'ADEME et l'ANAH en Ile de France), pour FO c'est non.

Pour les ministres aussi apparemment !

FO prend acte du respect de l'engagement du ministre de ne pas prolonger les baisses d'effectifs programmés dans le COP de VNF...dont acte ! FO se félicite du renfort des opérateurs du programme PEB, de l'ANAH et de l'ADEME, mais nous aurions souhaité que l'ensemble des opérateurs du ministère puissent être traités au même niveau. +10 pour le Cerema par exemple, cela ne suffira pas pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés à l'établissement après 800 postes perdus. Avec une interrogation concernant l'IGN : quelle justification à lui appliquer une telle suppression de postes (-25) ? **Les -25 sont moins que la baisse prévue initialement dans le plan pluriannuel.**

Et une question au passage sur une des rubriques affichées comme renforcées : les 100 postes de « chargés de projets de ruralité » seront-ils accessibles aux agents du ministère ? Ils sont a priori intéressants

(5000 euros en moyenne par mois). **Ces postes seront pour les sous-préfectures et le ministre réfute (vraiment ?) le salaire annoncé. Pas de réponse sur la possibilité des agents du ministère de candidater...**

Au-delà de cette bataille sur les effectifs, bien entendu fondamentale, ce sur quoi le ministre doit veiller s'il veut que son discours soit audible :

- peser pour fermer les portes que certains aimeraient pousser en prolongement de l'acte 1 de la loi 3DS.
- peser pour que les rencontres de l'ATE ne débouchent pas sur une nouvelle réforme structurelle coupant le pôle ministériel du terrain (élargissement des SGC aux directions régionales, transfert des agents sur un programme du MIOM...).
- changer le logiciel de l'encadrement supérieur encore basé sur la préparation de la prochaine perte d'effectifs et de missions.
- renforcer le ciment du pôle ministériel en conservant des corps ministériels bénéficiant aux services et EP, et en rétablissant des cycles de mobilités collectifs intégrant ces 2 sphères.
- un engagement politique auprès des écoles ministérielles...pas pour les fermer comme l'ENTE ni pour exclure les OS nationales de leur gouvernance ! Avec le maintien d'un recrutement national statutaire en ne cédant pas à la facilité du recrutement précaire.

Ceci pour un ministère uni, retrouvant ses dimensions techniques et opérationnelles, replacé au premier rang des arbitrages en effectifs et à l'abri des restructurations en cascade : l'attractivité est à ce prix !

V / Opérateurs : Évolution des plafonds d'autorisation des emplois 2023-2024

	PAE 2023 (ETPT)	SE 2024 (ETP)	Transferts	PAE 2024 (ETPT)
113 Paysages, eau et biodiversité	5 224	141	1	5 366
Agences de l'eau	1 497	66	0	1 563
OFB	2 727	47	1	2 775
CELRL	148	13	0	161
Parcs nationaux	843	15	0	858
Établissement public du Marais poitevin	9	0	0	9
159 Expertise, information géographique et	6 556	10	-7	6 559
IGN	1 447	-25	0	1 422
Météo France	2 614	25	-7	2 632
CEREMA	2 495	10	0	2 505
181 Prévention des risques	1 453	101	0	1 554
INERIS	487	2	0	489
ADEME	966	99	0	1 065
203 Infrastructures et services de transports	5 151	0	0	5 151
VNF	4 028	0	0	4 028
EPSF	106	0	0	106
SGP	1 017	0	0	1 017
217 Conduite et pilotage des politiques de l'EDMD	480	4	12	496
ENPC	309	2	0	311
ENTPE	171	2	12	185
613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	791	0	0	791
ENAC	791	0	0	791
135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	397	55	0	452
ANCOLS	136	0	0	136
ANAH	232	55	0	287
CGLS	29	0	0	29
112 ANCT	367	4	0	371
ANCT	367	4	0	371
TOTAL OPÉRATEURS MTECT	20 419	315	6	20 740
174 Énergie, climat et après-mines	383	-2	0	381
ANGDM	118	-2	0	116
ANDRA	265	0	0	265
190 Recherche dans les domaines de l'EDMD	3 358	5	-4	3 359
IRSN	1 652	5	-4	1 653
IFPEN	1 706	0	0	1 706
TOTAL OPÉRATEURS MTE	3 741	3	-4	3 740
205 ENSM	237	0	0	237
197 ENIM	290	-3	0	287
TOTAL OPÉRATEURS MER	527	-3	0	524

A retenir sous l'angle Act'tractivité#2 : de la reconnaissance et de la valorisation

La pilule de la réforme des retraites est loin d'être passée et la question salariale reste brûlante en cette rentrée. **Le ministre a vocation à peser dans les décisions, y compris dans la perspective du chantier annoncé sur les carrières et rémunérations. Il doit utiliser l'ensemble des leviers dont il dispose au bénéfice de ses agents, et il en a !**

Pour FO, l'urgence est **d'augmenter la valeur du point d'indice**, et pour ce qui concerne le ministre :

- l'ouverture d'un réel chantier de politique salariale ministérielle (indemnitaire) qui assure un rattrapage à partir d'un point 0, que Force Ouvrière fixe à minima à l'année 2010 (les marges de manœuvre existent). Avec un objectif d'alignement vers le

haut entre corps subissant des sujétions comparables (exemple des TSDD Affmar et syndic des gens de Mer avec les corps de l'OFB). Et **la valorisation des parcours en essaimage avec un « ticket retour »** au titre du RIFSEEP.

- l'amélioration global des débuts de carrière, y compris en catégorie A débutant actuellement sous le SMIC en école.

Que retenir du PLF 2024 sur ces sujets ?

La masse salariale 2024 est annoncée en hausse globale de 3,92% (hors CAS) - 3,67 % pour les agents du programme 217 - à 2 009 183 382 euros, soit deux milliards d'euros en arrondissant. Le pôle ministériel recrute (modestement) en 2024, le GVT est de quelques dixièmes de %, et **la hausse globale de la masse salariale est inférieure à l'inflation**.

Pas besoin de savants calculs pour savoir que les rémunérations baisseront au MTECT pour 2024, détaillons quand même un peu.

Alors qu'il a été possible de dégager plus de 100 millions d'euros en quelques semaines pour finalement solder la dette ISS 2020 de la filière technique l'an passé, l'enveloppe catégorielle est de 11 000 000 d'euros en 2024, onze millions d'euros.

L'aumône de 1,5% accordée en juillet sur le point d'indice, puis au 1er janvier 2024, les 5 points d'indice pour tous, décidés pour l'ensemble de la fonction publique représentent respectivement 1,08 et 0,71% d'augmentation rapportée à la masse salariale du pôle de l'Ecologie.

La revalorisation de la prise en charge des abonnements de transport ou les revalorisations statutaires pour les catégories B et C quelques centièmes de pourcents, et moins que les montants réservés aux restructurations et aux indemnités de départ volontaires.

Enfin les mesures catégorielles, à même éventuellement de revaloriser les régimes indemnitaire des personnels, et à la main du ministre, sont de l'ordre de 0,5% ! Nous l'avons bien noté, 0,5% ! Quand

l'inflation est presque 10 fois supérieure !

La conclusion est simple, la relégation sociale par l'austérité salariale se poursuit. N'allez pas nous parler des "efforts" réalisés par le MTECT pour rendre leur attractivité aux rémunérations des personnels en place. Nous noterons que les 100 « chargés de projets ruralité » seront rémunérés en moyenne 5000 euros par mois. Nous proposons que ce soit la cible visée pour la moyenne des agents du ministère ! **Le ministre Béchu réfute ces chiffres... mais semble interpelé et interpelle son administration « en off ». Nous en parlerons donc en bilatérale !**

- des chantiers statutaires et plans de requalification à l'ensemble des niveaux, avec suppression des plafonds de verre et barrières de recrutement.

- l'augmentation des taux de promo pour répondre aux besoins de requalification dans l'ensemble des catégories, leur mobilisation effective par l'administration, et une attention particulière aux corps à faible effectif/recrutement.

Sur le sujet des chantiers statutaires, **FO alerte le ministre sur le chiffon rouge que constitue le projet de coupure du corps d'agents d'exploitation** (très mauvais signal par ailleurs sur l'unité du pôle ministériel, FO est opposée à la création de nouveaux corps d'Etablissements) et attend l'ouverture de négociations immédiate sur un projet alternatif intégrant la reconnaissance à titre posthume et l'élargissement du service actif. Le corps social est d'ores et déjà en alerte sur ce sujet...

Il en est de même pour les officiers de port si leur projet statutaire n'aboutissait pas rapidement, sans oublier les avancées attendues par les agents des affaires maritimes.

- la fluidification des parcours au sein du pôle ministériel et en aller/retour avec les lieux de mise en œuvre de ses politiques. - le retour à une politique de mobilité choisie, transparente et au bénéfice de l'ensemble des employeurs (rétablissement de 2 cycles de mobilité collectifs intégrant les EP - cf [motion du](#)

CSAM).

- le rétablissement de lieux de concertation préalables aux décisions de l'administration en matière de mobilité et de promotion (d'autres ministères le font!). Le nôtre aurait-il des choses à cacher ?

Un ministère qui offre des rémunérations et des carrières attractives, des possibilités de parcours libres et diversifiés dans un dialogue social valorisé : l'attractivité est aussi à ce prix !

A retenir sous l'angle Act'tractivité#3 : des agents protégés pour leur santé et bénéficiaires de conditions de travail améliorées

Pas grand-chose à retenir puisque la **du service actif** pour les corps maquette budgétaire présentée ne d'exploitation et des affaires porte que sur les services ministériels maritimes (demande de bonification en dehors des DDI et directions des 1/5 du service actif et départ à régionales et sans les EP. Bref, le partir de 55 ans), ministère a la main sur le **-l'extension du service actif** à fonctionnement courant de 20 % de l'ensemble des fonctionnaires exerçant ses agents ... et l'on peut s'inquiéter de l'impact de l'inflation sur la capacité des services à fonctionner en 2023. Juste une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la rénovation thermique de la Tour Séquoia.

Ce que nous attendons du ministre :

- des réponses, des moyens et des actes pour supprimer l'origine de la souffrance et de l'insécurité au travail, et notamment la transparence sur le rapport Lombardi dans les DIR.

Les ministres renvoient sur ce sujet à la présentation des résultats du baromètre social qui seront présentés en F3SCT jeudi 5 octobre. Stay tuned !

Au delà du « minimum syndical » auquel l'employeur est réglementairement soumis, le ministère pourrait se montrer volontariste sur :

- la garantie de prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité
- la conservation et l'amélioration

- la généralisation de la possibilité de bénéficiar de la semaine de 4 jours. Quand aurons-nous une réponse ?

Et si beaucoup d'agents sont mis sous pression pour la préparation des JO, **ils ne sauraient en subir une dégradation de leurs conditions de travail ou l'imposition de contraintes décidées unilatéralement durant l'évènement !**

Un ministère qui assume ses obligations d'employeur et sait se placer comme « mieux-disant » dans la Fonction Publique d'Etat : l'attractivité serait bien aussi à ce prix !

A retenir sous l'angle Act'tractivité#4 : une action sociale à la pointe

Fort de ses dispositifs d'action sociale et de ses opérateurs propres, **le pôle ministériel se doit de défendre son modèle et ses moyens en la matière, dans un contexte marqué par la volonté « d'harmonisation »**

interministérielle cachée derrière « l'arbre DDI ». **Certes les crédits sont augmentés, mais cela suffira-t-il ne pas pénaliser les prestations d'actions sociales** (subventions aux associations, Actions CIL des CLAS , ...) dans un contexte de forte inflation et de prise en charge de la TVA dans la restauration collective ?

- sur la politique en matière de restauration collective : l'augmentation de 500 000 euros est insuffisante pour financer une réelle politique de restauration collective au sein de notre ministère intégrant l'augmentation de 1,39€ à 1,53 € par repas et de poursuivre le financement de la politique d'harmonisation par le haut des subventions repas au bénéfice des agents des DIR et des DIRM.

Rien que pour ce dernier poste, le coût estimé pour 2024 de 850 000€ .

Et il ne sera pas possible de jouer sur la fongibilité des lignes budgétaires, car les autres postes n'ont aucune marge budgétaire.

- sur la prestation de soutien aux initiatives locales : cette hausse de 100 000€ est insuffisante, car elle ne permettra pas de revaloriser la prestation arbre de Noël qui est actuellement de 40 € par enfants de moins de treize ans et de répondre aux demandes de crédits d'initiatives locales des présidents de CLAS pour organiser de l'action sociale collective au sein des services. Les frais fixes

liés à l'organisation de l'arbre de Noël sont incompressibles et les CLAS ont des difficultés pour organiser des manifestations pour nos enfants. FO rappelle sa revendication de sanctuariser ces crédits à hauteur de 1 M€.

- sur les subventions aux partenaires associatifs : la hausse de 200 000€ par rapport à 2023 tient-elle compte des sujétions auquel sera soumis le CGCV en 2024 pour l'organisation logistique des séjours compte tenu de la tenue de JO à Paris (transports et hébergements parisiens, absence de mise à disposition d'une enceinte sportive)? Sans parler de l'inflation qui impacte très fortement les postes Alimentation/Energie/ Hébergements/Transports (certains postes explosant de 20 à 30 % en un an).

Au delà de devoir indexer la subvention l'inflation en 2024, une dotation exceptionnelle au titre des JO est indispensable.

- la négociation sur l'évolution de l'action sociale ministérielle doit **intégrer les EP dans le sens d'un alignement vers le haut de l'offre d'action sociale, et l'objectif de développer l'action sociale touchant les nouvelles générations** : crèches, logement, moyens alloués au CGCV (humains, financiers et patrimoniaux). **Le sujet semble désormais identifié...à suivre !**

Un ministère qui offre des dispositifs et acteurs en pointe en matière d'action sociale: l'attractivité est vraiment à ce prix ! Et il y a encore une marge de progression par rapport à d'autres ministères : 487 € par agent au MTE , 622 € à l'Agriculture et 789 € aux Finances par exemple.

Sans oublier quelques sujets concrets...

...d'actualité :

- prime pouvoir d'achat : exclusion du ratrappage ISS 2020 du calcul de l'assiette confirmée, c'est la moindre des choses ! FO attend l'application de l'ensemble des mesures aux agents contractuels comme s'y est engagé le ministre de la Fonction Publique..
- Loi 3DS : quels derniers arbitrages avec les 3 régions volontaires ? Et que pense le ministre des demandes de la région Ile de France ? « **Niet** »
- exclusion des OS des lieux de gouvernance des écoles : info ou intox ?

...mis sous le tapis du projet d'agenda social 2023-2026 :

- la lutte contre la précarisation de l'emploi et l'intégration des apprentis via les concours
- la fonctionnarisation des OPA : quel vecteur législatif ?
- l'amélioration du régime indemnitaire des Chargés et Directeurs de Recherche
- la catégorie A qui concentre pourtant des enjeux majeurs de recrutement...et qui subit un décrochage majeur avec le « A++ »...et qui commence sous le SMIC en école !
- l'évolution du corps des TSM Météo vers la catégorie A
- le rétablissement des indemnités de maniement de fonds.
- l'application concrète des revalorisations d'IFSE et de CIA prévues par la note de gestion RIFSEEP 2023.

→ ***nous reviendrons sur l'ensemble de ces sujets lors de la prochaine bilatérale avec le ministre !***